



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017

Personnel municipal :

- Le conseil fixe à 100 % le taux de promotion pour l'accès à tous les grades d'avancement de tous les cadres d'emplois à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.
- Le conseil décide de créer 4 nouveaux postes d'agents suite à des avancements de grade.
- Le conseil crée un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 17/35^{ème} et supprime un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 19/35^{ème}.
- Le conseil décide du recrutement d'un adjoint technique contractuel non permanent pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017.

Autorisation d'aménagement du Clos du Prieuré à Chambon-sur-Cisse :

L'étude du lotissement du Clos du Prieuré est bien avancée. En conséquence, afin de pouvoir compléter et instruire les demandes de chiffrages de travaux, le conseil municipal décide de lancer le projet d'aménagement du lotissement.

Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 :

Le conseil approuve le projet présenté de réalisation d'une rampe d'accessibilité à la mairie de Chambon-sur-Cisse pour un montant de 15 064,70 € H.T. soit 18 077,64 € T.T.C. et autorise le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 pour cet investissement.

Subventions aux associations pour 2017 :

Le conseil vote les subventions aux associations pour 2017 d'un montant de 10 412 €.

Convention pour téléassistance :

Le conseil approuve le projet de nouvelle convention avec Présence Verte Touraine pour la téléassistance des personnes isolées ou fragiles et décide de participer financièrement à hauteur de 30 € pour chaque forfait d'installation chez un particulier de la commune,

Convention pour télétransmission des actes :

Le conseil approuve le projet de nouvelle convention avec la Préfecture de Loir-et-Cher pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité pour remplacer celles signées antérieurement par les communes de Valencisse I et Chambon-sur-Cisse.

Renforcements de réseaux électriques et de télécommunications :

Le conseil donne son accord pour transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunications afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution des opérations de :

- Renforcement BT « Coquine » à Molineuf pour un montant prévisionnel de reste à charge pour la commune de 995,59 € TTC,

- Renforcement BT « La Maltière » et « Gué Taureau » à Molineuf pour un montant prévisionnel de reste à charge pour la commune de 2 863,92 € TTC.

Régularisation d'acquisitions et d'échanges de parcelles à La Loge à Molineuf :

Le Maire informe le conseil que le conseil municipal de la commune historique de Molineuf a pris auparavant 4 délibérations pour des acquisitions et échanges de parcelles situées à La Loge sur la commune déléguée de Molineuf.

Considérant la création de la commune nouvelle de Valencisse au 1^{er} janvier 2017, le conseil accepte de délibérer dans les mêmes termes au nom de Valencisse.

En conséquence, le conseil décide :

- L'acquisition de la parcelle E31 appartenant à Mme BEAUVOIR pour un montant de 7 410 €.
- L'acquisition des parcelles E1279, E1281 et E1283 appartenant à M. AYMON pour un montant de 4 069 €.
- L'acquisition à titre d'échange des parcelles E1274 et E1276 appartenant à M. et Mme PETIT pour un montant de 2 281,50 € et la vente à titre d'échange de la parcelle communale E1273 pour un montant de 1 423,50 €.
- L'acquisition à titre d'échange de la parcelle E1267 appartenant à M. et Mme BOUCARD pour un montant de 1 709, 50 € et la vente à titre d'échange de la parcelle communale E1264 pour un montant de 195 €.

Modification de la commission municipale « hygiène-santé..... » :

Le conseil modifie la commission en incluant M. BARON Christian.

Acquisition d'une lisse pour le stade d'Orchaise :

Le conseil choisit la société CASAL SPORT pour la fourniture d'une lisse pour le stade d'Orchaise pour un montant de 15 261,45 € TTC.

Valencisse, le 22 mai 2017

Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER